

OBJECTIF 2015 : 250 ADHERENTS STRUCTURES !

Bonjour à toutes et tous,

Pour continuer à décider de notre avenir, notre Fédération doit dépasser les 250 Structures adhérentes au 31 décembre 2015.

- **POURQUOI ?**

La loi du 5 mars 2014 relative à la démocratie sociale modifie la façon dont les employeurs doivent être représentés dans les instances professionnelles (négociation des conventions collectives, attribution des demandes de prises en charge AFDAS, siège au CNPS : Conseil National des Professions du Spectacle, Congés Spectacles...).

L'un des objectifs de cette loi est **clairement** de diminuer le nombre d'organisations professionnelles représentatives. Elle définit des critères précis que toute organisation représentative doit fournir pour prouver l'étendue de sa représentativité : nombre d'adhérents représentant au moins 8% du secteur spectacle vivant, transparence financière, égalité de traitement des adhérents... Le Ministère du Travail aura la charge de vérifier ces critères de manière récurrente à partir de 2017.

En étudiant de près ces critères, la Fédération Nationale des Arts de la Rue a la possibilité d'être considérée comme une organisation représentative du spectacle vivant : **cela ne dépend que de nous !**

Les arts de la rue ont une vraie spécificité. **Il faut que nous soyons autour de la table pour la défendre et en soutenir les diverses pratiques.**

- **250 ADHERENTS STRUCTURES MINIMUM EN 2015 !**

Aujourd'hui nous comptons 141 adhérents Structures : **il faut que la Fédération en compte 250 avant la fin de l'année 2015 !** En effet, ce sont les adhésions STRUCTURES qui sont comptabilisées (que ça n'empêche pas les individus de continuer à adhérer !). De plus, pour faire son décompte, le Ministère du travail prendra **uniquement en considération les adhésions 2015** (1^{er} janvier - 31 décembre 2015). Le décompte aura lieu en 2016 et la mise en application en 2017, d'où l'intérêt de ne pas rater le coche.

L'objectif est réalisable pour peu que nous nous mobilisions : beaucoup de Structures ne ré-adhèrent pas tous les ans pour des questions de budget ou tout simplement d'oubli. Plus d'une centaine de structures n'ont pas renouvelé leur adhésion depuis 2013.

L'argument du montant trop élevé de l'adhésion, notamment pour les petites structures, a été pris en compte par la dernière Assemblée Générale de la Fédération : **le plancher est passé de 100€ à 55€**. Pour connaître le montant de votre adhésion structure, il suffit de le calculer sur la base de 1/1000^{ème} du total des recettes sur l'année 2014.

Campagne l'Art est public et Droits Culturels, Plan de développement des arts de la rue, 1% Travaux Publics, **les combats que nous menons ensemble depuis quelques années commencent réellement à porter leurs fruits** : il ne tient qu'à nous de pousser le bouchon encore plus loin !

C'EST VRAIMENT LE MOMENT DE FAIRE ADHERER VOTRE STRUCTURE AVANT LA FIN 2015 !

- **POUR FAIRE ADHERER VOTRE STRUCTURE :**
 - Complétez le bulletin d'adhésion en pj,
 - Envoyez-le avec votre règlement **par chèque** à l'adresse suivante :
 - **Fédération Nationale des arts de la rue**
C/o Maison des réseaux artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris
 - **Ou** Envoyez votre bulletin d'adhésion scanné à :
coordination@federationartsdelarue.org
 - Réglez votre adhésion par **virement bancaire** : voir RIB en pj

Merci d'avance pour votre mobilisation !

Pour toute question sur votre adhésion, n'hésitez pas à nous appeler au 01 42 03 91 12 ou au 06 33 81 22 93.